



Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton  
Règlement de zonage  
Annexe VI  
Plan des zones de contraintes et  
territoire d'intérêts particuliers

**Légende**

● Prise d'eau potable

**Territoire de talus fragile**

▨ Talus fragile

**Lieu d'élimination des déchets**

●●●●●●●● Lieu d'enfouissement prioritaire

**Territoires de contrainte**

**Plaine inondable**

■ Zone de grand courant (récurrence 20 ans)

■ Zone de faible courant (récurrence 100 ans)

**Zonage des productions agricoles**

■ Zone agricole sans limitation

■ Zone agricole d'activités limitées

Sources:

Compilation par la MRC de La Haute-Yamaska

Base cartographique:

Ministère des Ressources naturelles, fichiers informatiques de l'information géographique et foncière de base

Tous les droits de propriété relatifs à ces fichiers, y compris les droits d'auteur, appartiennent au ministère des Ressources naturelles.

Conception: Maxime Gagnon  
Jessika Brosseau  
Réalisation: Yanik Landreville

15 octobre 2014